

le consentement de mon honorable ami le secrétaire d'Etat, que ma motion d'ajournement du débat sur l'adresse soit maintenant mise aux voix.

L'honorable M. SCOTT : Si mon honorable ami, le leader de la gauche, ne désire pas continuer, ce soir, le débat sur l'adresse, je suis sûr que la Chambre consentira très-volontiers à un ajournement.

La motion est adoptée.

COMITE DE SELECTION.

MOTION.

L'honorable M. SCOTT : Je propose :

Que, conformément à la règle 79, les sénateurs dont les noms suivent forment un comité de sélection chargé de désigner les sénateurs devant composer les différents comités permanents de la présente session, savoir :—L'honorable sir Mackenzie Bowell, les honorables messieurs Templeman, Ferguson, Dandurand, Miller, Watson, Lougheed, Gibson et le proposant ; ledit comité devant faire rapport avec toute la diligence convenable des noms des sénateurs par lui désignés.

L'honorable M. LANDRY : Avant que la motion soit mise aux voix, l'honorable leader de la Chambre voudrait-il bien remplacer l'un des noms contenus dans la motion. Je suggère que l'honorable sir Alphonse Pelletier soit substitué à l'honorable sénateur Gibson.

L'honorable M. GIBSON : En vertu de quel droit l'honorable monsieur demande-t-il cette substitution ? Je me crois apte à faire ma part de l'ouvrage dont ce comité est chargé. C'est la première fois que mon nom est proposé comme devant faire partie du comité de sélection.

L'honorable M. LANDRY : Je fais de cette proposition une question de courtoisie à l'égard de la province de Québec. La province d'Ontario a trois représentants dans ce comité, et je demande que la province de Québec soit équitablement représentée. Je le répète, je ne soulève présentement qu'une question de courtoisie.

L'honorable M. DEVER : Combien votre province a-t-elle dans la présente motion de représentants ?

L'honorable M. LANDRY : Elle n'en a qu'un.

L'honorable M. DEVER : Un Français vaut trois Anglais.

L'honorable M. SCOTT : Dans une occasion précédente, une question comme celle-ci fut soulevée. Je me suis, moi-même, mis de côté et je demandai à mon honorable ami, l'honorable sir Alphonse Pelletier, de prendre ma place. C'est ce qu'il fit. Je suis encore bien prêt dans la présente occasion, à faire la même chose. Je n'ai aucun doute que sir Alphonse Pelletier voudra me remplacer.

L'honorable M. McMULLEN : Je ne voudrais pas que le leader de cette Chambre fût mis de côté en faveur d'un autre sénateur.

Selon moi, un autre des représentants d'Ontario devrait être retranché pour être remplacé par un représentant de la province de Québec; mais le gouvernement devrait avoir au moins l'un de ses membres dans le comité.

L'honorable M. SCOTT : Le sénateur Templeman est sur la liste proposée par la présente motion.

L'honorable M. GIBSON : Le nombre des membres devant composer ce comité est-il rigoureusement fixé par le règlement ? Pourquoi ne pas ajouter à la liste proposée le nom de sir Alphonse Pelletier ? Je ne désire aucunement priver la province de Québec de la représentation à laquelle elle a droit.

L'honorable M. SCOTT : A moins que le règlement ne s'y oppose, je n'y ai aucune objection.

L'honorable M. LANDRY : La règle dit que le comité de sélection se composera de neuf membres.

La motion est amendée par la substitution de sir Alphonse Pelletier à l'honorable secrétaire d'Etat.

L'honorable M. LANDRY : Je remercie l'honorable secrétaire d'Etat.

La motion est adoptée.

AJOURNEMENT.

AVIS DE MOTION.

L'honorable M. BEIQUE : Je donne avis de motion :

Que lorsque le Sénat s'ajournera jeudi, le 17 courant, ou vendredi, le 18 courant, au cas où ses séances seraient continuées jusqu'à cette date, il reste ajourné jusqu'à mardi, le 5 avril prochain, à huit heures du soir.